



# ACBBN2025

OUSER L'ESPÉRANCE

RUPTURE ET NOUVELLE  
INDÉPENDANCE :  
**CONSTRUIRE ENSEMBLE  
UN AUTRE GABON**

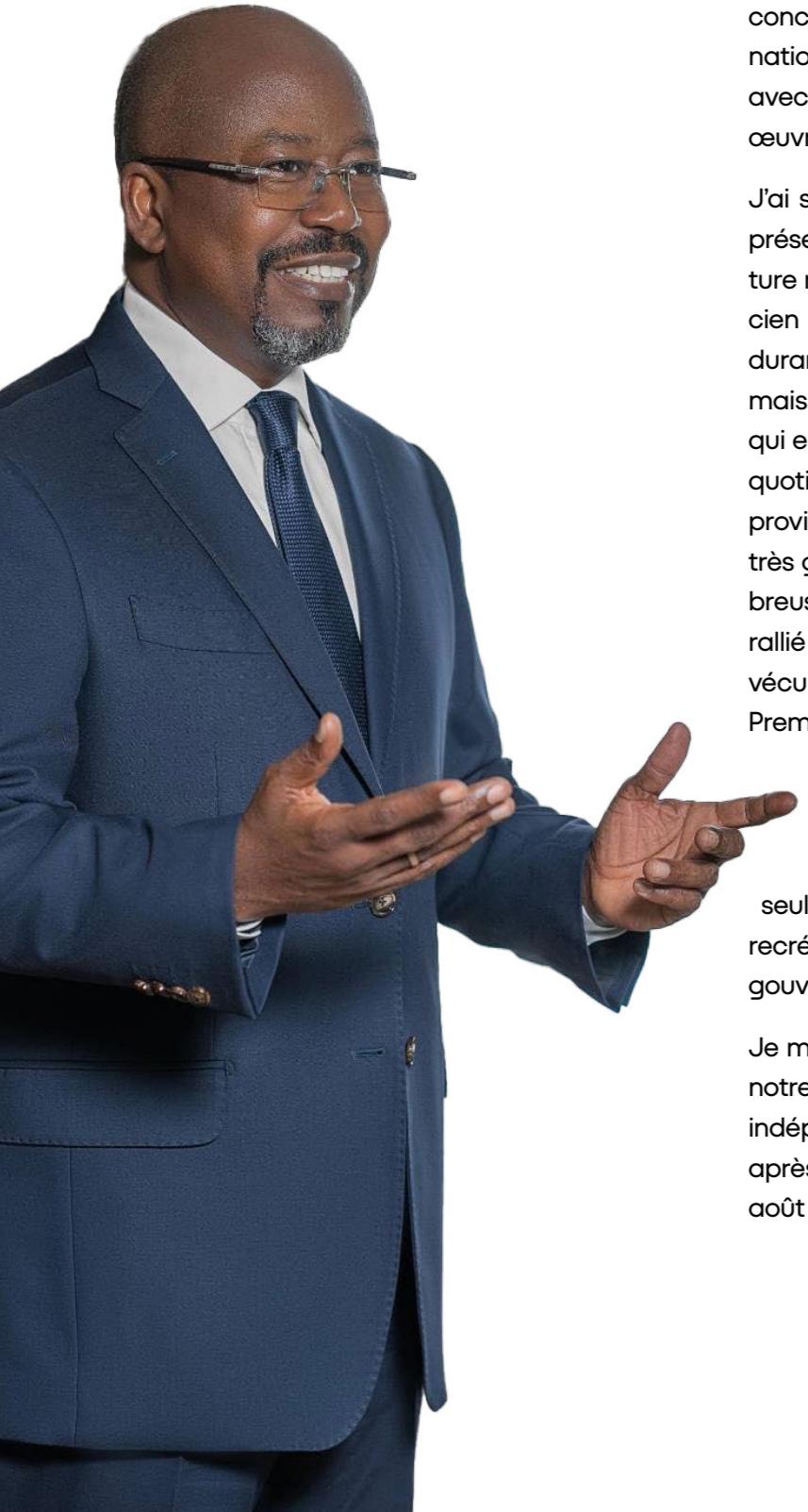
# *Votons*  
**ALAIN-CLAUDE  
BILIE-BY-NZE**

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2025



PROJET DE MANDATURE PRÉSIDENTIELLE  
D'ALAIN-CLAUDE BILIE-BY-NZE

# AVANT-PROPOS



## Gabonaises, Gabonais,

Un projet de mandature présidentielle est, pour le candidat qui se soumet aux suffrages de ses concitoyens, un acte de foi dans l'avenir d'une nation, un contrat de confiance qu'il souscrit avec eux et par lequel il s'engage à sa mise en œuvre.

J'ai souhaité, mes chers compatriotes, vous en présenter le contenu : ce projet se veut en rupture radicale avec les pratiques du système ancien vécu par les Gabonaises et les Gabonais durant près de 60 ans, dont les acquis sont réels mais les erreurs et les échecs évidents pour eux, qui en subissent les conséquences dans leur vie quotidienne. Je vous l'ai dit durant ma tournée provinciale qui m'a conduit à la rencontre d'un très grand nombre d'entre vous : après de nombreuses années d'opposition à ce système, j'ai rallié la majorité présidentielle durant 11 ans et ai vécu de l'intérieur, comme ministre, puis comme Premier ministre pendant 7 mois seulement, avant le putsch d'août 2023, la conduite des affaires de l'État.

J'en ai tiré la conclusion qu'aujourd'hui, seule cette rupture radicale est de nature à recréer le contrat social qui lie un peuple à ses gouvernants.

Je m'y engage, comme je m'engage à refonder notre République sur le principe d'une nouvelle indépendance, bientôt trois quarts de siècle après la proclamation solennelle de celle-ci, le 17 août 1960 :

- Nouvelle indépendance économique, mettant définitivement fin à l'économie de rente post-coloniale, spoliatrice de nos richesses.
- Nouvelle indépendance alimentaire, urgente nécessité dans un pays dont la quasi-totalité des denrées et produits de première nécessité sont importés.
- Nouvelle indépendance politique et diplomatique, refondant notamment nos liens avec la France sur la base d'une réciprocité stricte des échanges et de l'absence de toute tutelle, visible ou dissimulée.
- Nouvelle indépendance énergétique, enfin, nous préparant à l'inéluctable fin du tout-pétrole avec l'épuisement de nos réserves fossiles et à l'entrée résolue du Gabon dans l'ère des énergies renouvelables.

Pour sceller ce pacte entre le candidat que je suis et qui se présente à vous et le peuple, il est essentiel à mes yeux que, durant l'exercice de son mandat, le futur président de la République, hélas élu pour 7 ans aux termes de notre Constitution – ce qui est une régression démocratique à laquelle je remédierai –, consulte régulièrement ses concitoyens. Cela soit par la voix de ses représentants parlementaires élus, soit par la voie du référendum, ou en associant le plus largement possible les partenaires économiques, sociaux, associatifs, nos sages anciens dans les provinces, les autorités religieuses locales et nationales, mais aussi des assemblées citoyennes à l'élaboration de la loi. Une gouvernance nouvelle pour notre nation s'impose, pour recréer le lien social et républicain que 18 mois de régime dit de transition ont continué à dégrader.

Je m'engage donc à ce que, chaque année durant la mandature présidentielle à venir, ces modes de construction de nouvelles politiques publiques, et prioritairement celles touchant à la santé et à la justice sociale, à notre jeunesse et à l'éducation, à la décentralisation pour dynamiser nos provinces, aux femmes gabonaises et à nos anciens, vous soient garantis. Le projet que je vous présente en décrit les modalités, dont la principale est le Contrat national de rupture et de redressement que je me propose de cosigner symboliquement avec vous et qui fixe les actions à mener durant les 100, puis les 300 premiers jours du futur président de la République.

Les mesures drastiques d'économies que nous prendrons, sans trembler, en supprimant toutes les institutions qui ne servent à rien et qui coûtent trop d'argent à l'État, dont le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental, la médiation de la République et toutes les autorités administratives indépendantes non pertinentes, contribueront prioritairement au financement de nouvelles politiques publiques au bénéfice des jeunes, des femmes et de nos anciens.

Chers compatriotes, je sollicite avec confiance vos suffrages, je suis totalement prêt et déterminé à servir avec vous notre pays, notre chère patrie, dont le chef de l'État doit être le garant de la prospérité économique, de l'équité sociale, du rayonnement à l'international tout en étant le protecteur vigilant des communautés et des cultes, clés de notre unité nationale. »

**Alain-Claude BILIE-BY-NZE,**  
Candidat à l'élection présidentielle

# SOMMAIRE

<b>1</b> - Refonder la République, nos valeurs et principes partagés .....	6
<b>2</b> - Pour une société de confiance et son contrat social .....	10
<b>3</b> - Conforter l'unité nationale par le respect des diversités gabonaises.....	14
<b>4</b> - Instaurer une gouvernance nouvelle et transparente à tous les étages de la vie publique .....	15
<b>5</b> - Ensemble, construire notre souveraineté industrielle.....	16
<b>6</b> - Faire entre le Gabon dans l'ère du numérique .....	19
<b>7</b> - Construire ensemble la marque Gabon, gage d'ouverture au monde.....	20
<b>8</b> - Faire du Gabon une puissance maritime .....	21
<b>9</b> - L'eau et le fleuve, un enjeu majeur pour le Gabon.....	22
<b>10</b> - Une stratégie de défense nouvelle adaptée aux nouveaux enjeux sécuritaires.....	26

<b>11</b> - Garantir la sécurité des personnes et des biens.....	28
<b>12</b> - Mettre la femme au cœur de la vie sociale .....	29
<b>13</b> - Garantir la santé par l'accès aux soins de tous les Gabonais ....	30
<b>14</b> - La jeunesse gabonaise, priorité absolue du septennat .....	32
<b>15</b> - Un système éducatif en rupture, ouvrant la voie à l'emploi .....	33
<b>16</b> - Une politique du logement social totalement repensée .....	35
<b>17</b> - Réaliser une décentralisation effective.....	37
<b>18</b> - Vers l'autosuffisance alimentaire fondée sur notre agriculture.....	40
<b>19</b> - Une politique étrangère au service du rayonnement du Gabon et des Gabonais .....	42



# 1 - REFONDER LA RÉPUBLIQUE, NOS VALEURS ET PRINCIPES PARTAGÉS

## Mesure n°4 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Réforme de la Constitution, incluant notamment la fixation à cinq ans du mandat présidentiel, la suppression du Sénat, du Conseil économique, social et environnemental, de la médiation de la République, la fixation à 150 du nombre de députés, dont 7 sièges attribués à la représentation des Gabonais de l'étranger, l'abolition du service militaire obligatoire, la restauration du régime semi-présidentiel et de la fonction de Premier ministre, sur les bases de la Constitution de 1991

## Mesure n°1 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

Dissolution du Parlement de transition et élections législatives

**Nos concitoyens ont droit à la clarté quant à la vision de leur nation et du monde, la nature du contrat social qui doit être scellé par les leaders politiques et les partis dans leur diversité.**

Une véritable refondation de la vie politique gabonaise s'impose, s'appuyant sur l'affirmation de principes et d'une pensée politique qui offrent au peuple un choix transparent. Le multipartisme est un acquis précieux. La Constitution de mars 1991 est un legs et un socle historique, comme la charte des partis politiques. Cet acquis, fragile et menacé, doit être préservé pour permettre d'atteindre :

- la recherche d'une vie démocratique apaisée : la dissolution du Parlement de transition et des élections législatives entre le 100e et le 300e jour du mandat présidentiel en sera le premier acte ;
- le confortement de l'unité nationale par l'instauration d'une ère d'échanges culturels au service de la construction de la nation gabonaise : la recréation du festival « Gabon 9 provinces », la création d'équipements sportifs et culturels provinciaux et un meilleur accompagnement des femmes et de nos anciens dans leur accès à la culture seront des priorités ;
- la gratuité de l'enseignement, des soins, et la recherche du plein emploi.

Ces valeurs, sacrées au Gabon, doivent être la traduction contemporaine, à l'échelle de notre gouvernance, des institutions du pays. Et s'inscrire dans la fidélité à des modes d'organisation sociale ancestraux, combattus durant la colonisation, mais qui perdurent en chacun de nous.

Aujourd'hui, trois axes forts de notre unité nationale – le premier, à dimension sociale et de renforcement des solidarités au bénéfice des plus démunis ; le second, de gouvernance ; et le dernier, de renforcement par le brassage des cultures – doivent être défendus et partagés par le plus grand nombre : la justice sociale, la gouvernance sereine et le respect des diversités.



## Cinq principes garantissent les intérêts de notre nation :

**1 Une nouvelle indépendance pour le Gabon,** fondée sur la primauté de la souveraineté nationale : ne jamais accepter de se voir imposer par une puissance étrangère ou par des intérêts économiques que cherchaient à nous dicter des groupes ou conglomérats transnationaux, des diktats, des spoliations ou des actions contraires à l'intérêt supérieur de la nation. À titre d'exemple, tout contrat signé par l'État pour autoriser des activités d'extraction pétrolière ou minière devra désormais inclure une obligation de fourniture d'équipements publics de proximité aux populations gabonaises et de transfert de technologies et de savoirs (formation).

**2 L'afro-centralité et l'enjeu communautaire :** intensifier, dans le respect de leurs souverainetés nationales respectives, l'intégration communautaire de nos États de l'Afrique centrale (Communauté économique des États de l'Afrique centrale - CEEAC). Notre avenir sera communautaire ou

ne sera pas. Promouvoir un avenir commun, dans la paix, la sécurité et la stabilité, garantissant la liberté et la justice, un développement durable, des gouvernances convergentes et l'amélioration constante des conditions de vie des citoyens, que favorisent le libre-échange et la libre circulation des biens, des capitaux et des services dans l'espace régional, est essentiel. Durant les 300 premiers jours du mandat présidentiel, sera lancée une initiative diplomatique du Gabon pour l'accueil à Libreville, en 2026, d'une conférence des chefs d'État pour la fusion de la CEMAC et de la CEEAC.

**3 L'universalisme gabonais**, fondé sur des valeurs sacrées et universelles, telles que le développement durable et la protection de la planète. Le Gabon, l'un des poumons forestiers du monde avec ses 88 % de surfaces forestières, nous prédispose à incarner cette ambition auprès des grandes organisations internationales. La voix du Gabon doit être forte, notamment pour la reconnaissance internationale de la souveraineté hydrique des États et des peuples.

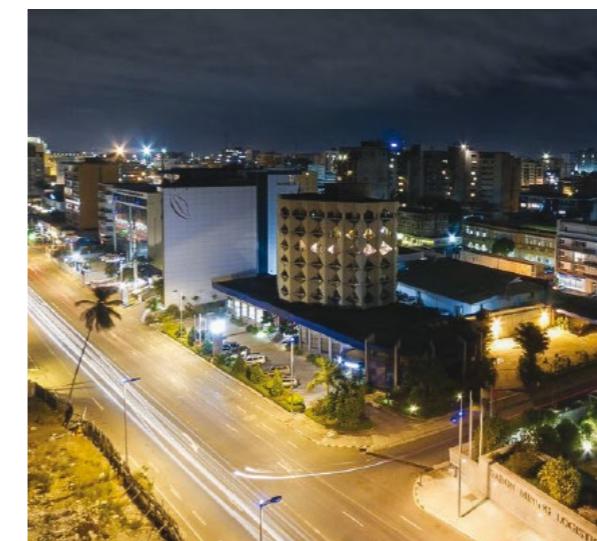
## 1 - REFONDER LA RÉPUBLIQUE, NOS VALEURS ET PRINCIPES PARTAGÉS

**4 Le patriotisme, principe sacré :** servir le Gabon et les Gabonais est un privilège. Le respect des valeurs patriotiques, du drapeau, de notre hymne national, de nos traditions et des valeurs qui font l'exception gabonaise, et faire valoir et exalter l'héritage que nous avons reçu indivis de nos ancêtres, de nos ethnies respectives, mais aussi des grands hommes qui ont fait le Gabon d'aujourd'hui.

**5 Le pragmatisme, principe de gouvernement :** il doit être érigé en rempart de ceux qui l'incarnent contre le dogmatisme militaire et technocratique, qui est le frein majeur à la volonté de réforme. Le pragmatisme politique ne se conçoit pas sans son corollaire, la proximité,

car toute bonne décision est une décision prise en bonne connaissance des attentes et aspirations de ses concitoyens. Être proches de nos compatriotes, dans une écoute active, tel sera le credo de mon gouvernement.

Une réforme de la Constitution, fondée sur ces principes, sera menée dans les 100 premiers jours du mandat présidentiel, incluant notamment la fixation à cinq ans du mandat présidentiel, la suppression du Sénat, du Conseil économique, social et environnemental, la réduction à 120 du nombre de députés, l'abolition du service militaire obligatoire, la restauration du régime semi-présidentiel et de la fonction de Premier ministre, sur les bases de la Constitution de 1991.



## 2 - POUR UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE ET SON CONTRAT SOCIAL

**Mesure n°3 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)**  
Création de la commission « Vérité, justice, réparation et réconciliation »

**La construction d'une démocratie stable, fondée sur des institutions elles-mêmes pérennes, est un long chemin, au Gabon comme ailleurs dans le monde. La conquête des libertés fondamentales puis le respect sacré dû à celles-ci sont un éternel recommencement, tant la nature humaine des femmes et des hommes, dès qu'ils deviennent détenteurs d'une parcelle de pouvoir, est enclue, pour bien asseoir celui-ci et l'inscrire dans la durée, à s'en échapper.**

Les événements récents connus au Gabon en sont une illustration parmi d'autres, dans un monde où le champ des démocraties est, hélas, rogné chaque jour un peu plus. Notre peuple, petit par son nombre, mais grand de ses valeurs partagées, héritées de nos traditions, a des qualités intrinsèques qui le prédisposent à une démocratie vivante. Le respect de l'autre, et notamment de nos aînés, un sens inné de l'écoute mais aussi de l'échange, une puissante aspiration de sa jeunesse, ouverte sur le monde via l'accès au numérique, à faire rayonner les talents gabonais au-delà de nos frontières en y portant nos valeurs pacifiques et fraternelles, sont autant de clés d'une consolidation de notre vie démocratique.

**Bâtir ensemble une société de confiance fondée sur le renforcement du vivre-ensemble** et notre capacité tant individuelle que collective, à accepter notre propre vulnérabilité. Mettre fin à la défiance envers nos institutions et construire une vision partagée et optimiste du futur national.

Notre bien-être dépend d'abord de la qualité des relations sociales et les Gabonaïs manifestent et développent un sens aigu de la réciprocité et de la coopération. Leur confiance en l'avenir, complétée par l'acceptation de leur vulnérabilité face aux autres comme aux pouvoirs, postule, en retour, qu'ils puissent se sentir efficacement et durablement protégés par le tissu d'institutions qui structurent leur vie sociale et influent sur leurs destinées individuelles.

• **Définir un nouveau contrat social :** mettre fin aux scandales de corruption et de détournements de fonds publics, répondre à la demande accrue et légitime de justice sociale de la population, notamment par l'instauration d'un revenu minimum universel pour les citoyens les plus démunis (cf. infra). Ensemble, il s'agit de repenser la nature du contrat social au Gabon et mettre les services publics au cœur de celui-ci, rétablir la relation de confiance entre les citoyens, leurs autorités publiques et les services publics par une vision partagée, transcrite dans la loi, de la transparence dans la gestion de la vie publique. Dès les 100 premiers jours du mandat présidentiel, seront dénoncés par voie de décret tout marché d'État attribué sans appel d'offres durant la période de transition et Suspendu immédiatement le projet de Libreville 2 (études et travaux) ainsi qu'interrompu sans délai l'opération de reconstruction de la cité de la Démocratie, laquelle fera l'objet d'un audit et d'un redéploiement des crédits qui lui étaient affectés au programme d'entretien routier.



Dans les 100 premiers jours du mandat présidentiel également sera créée une commission « Vérité et Réconciliation », dont le travail sera le préalable indispensable à l'instauration de la société de confiance.

Il en ira de même durant les 300 premiers jours d'une grande loi sur la transparence de la vie publique, incluant un meilleur encadrement et un meilleur contrôle de l'utilisation des fonds secrets et rendant publiques, sous le contrôle du Parlement, les ressources publiques mises à la disposition du chef de l'Etat par le Trésor.

Enfin, et il s'agira là d'une mesure-phare du septennat, un revenu minimum universel sera institué et versé, à hauteur de 150 000 FCFA mensuels

aux citoyens dénués de tout revenu par une Caisse de Solidarité Gabonaise. À qui s'adressera ce programme ?

La Caisse de Solidarité Gabonaise s'adresse exclusivement aux Gabonaïs sans revenus stables. Elle ne concerne en aucun cas :

- Les fonctionnaires et agents de l'État,
- Les salariés du secteur privé,
- Les retraités bénéficiant d'une pension.

Ce programme ciblera spécifiquement :

- Les chômeurs en recherche d'emploi
- Les personnes âgées sans pension de retraite
- Les personnes en situation de handicap sans ressources propres

## 2 - POUR UNE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE ET SON CONTRAT SOCIAL

Cette distinction fondamentale garantit que l'aide sera concentrée sur ceux qui en ont véritablement besoin, sans interférer avec les systèmes de rémunération existants.

Un financement clair et transparent de cette mesure sera garanti : le versement mensuel de 150 000 FCFA aux bénéficiaires sera intégralement financé par :

### 1. 10% des revenus pétroliers et miniers du Gabon

- Une part substantielle mais raisonnable de nos ressources naturelles directement redistribuée
- Un fonds souverain dédié et sanctuarisé par la loi

### 2. Des économies significatives sur le train de vie de l'État

- Réduction des dépenses protocolaires et de prestige
- Optimisation des structures administratives

### 3. Une meilleure collecte fiscale auprès des grandes entreprises

- Révision des conventions fiscales trop avantageuses
- Lutte contre l'évasion fiscale

Ce financement ne nécessite ni endettement supplémentaire ni nouvelle taxation de nos concitoyens.

Il s'agira d'une révolution sociale historique pour le Gabon. La Caisse de Solidarité Gabonaise avec son allocation mensuelle de 150 000 FCFA représentera une innovation sans précédent depuis l'indépendance de notre pays. Jamais auparavant un programme d'une telle ambition n'a été mis en œuvre au Gabon pour soutenir directement les



citoyens les plus vulnérables. Elle aura un impact immédiat sur les besoins vitaux. Ce programme répond en effet directement aux nécessités fondamentales de nos concitoyens sans revenus.

Avec 150 000 FCFA par mois :

- Une famille peut immédiatement se nourrir correctement
- Le loyer et les factures peuvent être payés sans angoisse
- Les soins médicaux deviennent accessibles sans délai
- Les enfants peuvent être scolarisés avec les fournitures nécessaires

Contrairement aux grands projets d'infrastructure dont les bénéfices mettent des années à se concrétiser, la Caisse de Solidarité change des vies dès le premier versement.

Il s'agit de créer un véritable pacte social gabonais :

- Du partage théorique au partage réel : Les richesses naturelles du Gabon se transforment enfin en bénéfices tangibles pour les citoyens ordinaires
- De l'assistanat à la dignité : Les bénéficiaires reçoivent un montant significatif qui leur permet de faire des choix, pas une simple aumône
- Du discours à l'action concrète : Au-delà des promesses électorales habituelles, ce programme offre un changement immédiat et mesurable

La mesure vise à une inclusion économique transformatrice

La Caisse de Solidarité réintègre une part importante de la population dans le circuit économique :

- De consommateurs exclus à acteurs économiques : Les 150 000 FCFA permettent aux bénéficiaires de participer activement à l'économie nationale
- Des marchés locaux revitalisés : L'argent sera dépensé principalement dans les commerces de proximité, créant un effet multiplicateur local
- Des opportunités entrepreneuriales : Une partie des allocations pourra être investie dans de petites activités génératrices de revenus, créant ainsi un cercle vertueux

Un consensus social et politique sera ainsi établi. Ce programme est conçu pour rassembler plutôt que diviser, avec des caractéristiques qui réduisent considérablement les oppositions potentielles :

- Équilibre entre générosité et responsabilité : Le montant est significatif sans être excessif
- Ciblage précis des bénéficiaires : En excluant ceux qui ont déjà un revenu, nous maximisons l'efficacité des ressources
- Transparence totale : Des mécanismes clairs d'attribution et de contrôle limiteront les critiques sur la gouvernance
- Financement soutenable : Notre approche de financement n'affecte pas les salaires existants et ne crée pas de nouvelles taxes pour la classe moyenne

Héritage durable pour les générations futures, la Caisse de Solidarité Gabonaise n'est pas simplement une mesure de court terme, mais un nouveau fondement de notre contrat social :

- Elle établit un précédent historique de partage équitable des richesses nationales
- Elle crée une culture de l'inclusion économique et sociale
- Elle pose les bases d'un développement véritablement centré sur l'humain
- Elle inaugure une nouvelle ère de dignité pour tous les Gabonais

En faisant le choix de cette initiative, qui cible précisément ceux qui en ont besoin tout en respectant les travailleurs actifs, nous redéfinissons ce que signifie être une nation unie et solidaire. La Caisse de Solidarité Gabonaise à 150 000 FCFA permettra enfin à chaque Gabonais, quelle que soit sa situation, de vivre dans la dignité et de participer pleinement à la prospérité de notre belle nation.



### 3 - CONFORTER L'UNITÉ NATIONALE PAR LE RESPECT DES DIVERSITÉS GABONAISES

**Notre pays peut devenir une exception africaine en terme de respect des droits humains fondamentaux qu'est la reconnaissance de la diversité et de la liberté de culte autant que de la diversité ethnique et linguistique.**

L'incroyable mosaïque linguistique, ethnique, culturelle et religieuse du Gabon est une force, avec sa cinquantaine de langues bantoues dont le fang, le myènè, le punu, le guisir, le nzebi, le kota, le téké, l'obamba, ainsi que le baka, langue pygmée. Conforter l'unité nationale par le respect absolu des diversités, la protection et la promotion des langues locales et minoritaires participera au renforcement de la démocratie, de la diversité culturelle, si elle s'inscrit dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

Notre unité nationale se nourrit de cette fascinante diversité assumée, génératrice de fertilisation croisée.

Les cultes doivent se voir reconnaître un rôle sociétal accru. Le chef de l'État doit devenir le protecteur des croyants et des communautés et présider à ce titre un Haut Conseil des cultes et un Haut Conseil des communautés, à créer. La fonction de chef d'État visant à protéger et à veiller sur la liberté d'exercice des cultes est essentielle.



Notre pays doit, enfin, mieux prendre en compte l'atout capital que représentent les diasporas gabonaises à travers le monde, notamment la diaspora francophone mais aussi l'anglophone, qui sont une chance pour le Gabon, son rayonnement à l'international et ses réussites économiques futures.

Il est essentiel que l'État les associe mieux à sa diplomatie économique. À cet effet, un nouveau Haut Conseil supérieur des Gabonais de l'étranger (HCSGE) sera créé, siégeant à Libreville en deux sessions annuelles, constitué de cinq membres par continent où sont recensés des compatriotes. Il convient aussi de favoriser leur représentation juste et efficace au Parlement gabonais en portant de deux à sept le nombre de députés des Gabonais de l'étranger.

### 4 - INSTAURER UNE GOUVERNANCE NOUVELLE ET TRANSPARENTE À TOUS LES ÉTAGES DE LA VIE PUBLIQUE

#### **Mesures n°10 et 11 du Contrat National de Rupture et de Redressement**

Dénomination par voie de décret de tout marché d'Etat attribué sans appel d'offres  
Suspension immédiate du projet Libreville 2 (études et travaux) et audit de l'opération de reconstruction de la cité de la démocratie plus redéploiement des crédits sur le programme d'entretien routier

**Toute institution et organisation, publique ou privée, se doit de gérer les affaires et les ressources d'un État, d'une communauté ou d'une entreprise de manière efficace, transparente, responsable et équitable.**

Les principes de bonne gouvernance seront inscrits dans la loi :

**1. Transparence** : les décisions et les actions sont prises et mises en œuvre de manière ouverte et accessible à tous. Les informations sont partagées avec les citoyens et les parties prenantes.

**2. Responsabilité** : les dirigeants et les institutions doivent rendre des comptes. Des mécanismes de contrôle et de reddition de comptes seront mis en place.

**3. Participation** : les citoyens et les parties prenantes ont la possibilité de participer activement aux processus décisionnels. La gouvernance est inclusive et tient compte des besoins et des opinions de tous.

**4. État de droit** : les lois sont appliquées de manière équitable et impartiale, dans le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles.

**5. Efficacité et efficience** : les ressources sont utilisées de manière optimale pour atteindre les objectifs fixés. Les services publics sont fournis de manière efficace et sans gaspillage.

**6. Équité et inclusion** : les politiques et les décisions tiennent compte des besoins des groupes vulnérables et marginalisés. La répartition des

ressources et des opportunités est équitable.

**7. Réactivité** : les institutions et les dirigeants répondent rapidement aux besoins et aux préoccupations des citoyens. Les processus de prise de décision sont adaptatifs et flexibles.

**8. Vision stratégique** : les dirigeants ont une vision à long terme pour le développement durable et le bien-être de la société. Les politiques sont alignées sur des objectifs clairs et réalisables.

Les domaines d'application de la bonne gouvernance devront être :

- La gouvernance publique : amélioration des services publics, lutte contre la corruption, gestion transparente des finances publiques.
- La gouvernance locale : implication des communautés locales dans la gestion des affaires publiques.
- La gouvernance d'entreprise : gestion éthique et responsable des entreprises, respect des actionnaires et des parties prenantes.



# 5 - ENSEMBLE, CONSTRUIRE NOTRE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

## Mesures 1 & 2 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Présentation d'un plan de réforme budgétaire et économique à moyen terme (quinquennal), en coordination avec les créanciers, le FMI et la Banque mondiale, comportant une restructuration de la dette et une assistance technique.

Ordonnance « Virage libéral » portant pacte de croissance et d'emploi et stratégie de conquête de la souveraineté industrielle du Gabon, après consultation citoyenne.

## Mesure n°13 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

Réforme des codes minier et forestier et du plan d'affectation des terres pour octroyer les permis forestiers et miniers aux nationaux.

**Aucune stratégie de développement industriel ne sera possible sans l'engagement préalable d'un plan de réforme budgétaire et économique à moyen terme (quinquennal), en coordination avec les créanciers, le FMI et la Banque mondiale.**

Ce plan doit comporter une restructuration de la dette que le régime de transition a laissé dériver gravement, au point d'exposer l'État au risque de cessation de ses paiements et à la suspension, désormais effective, des paiements des institutions financières internationales, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Il constituera une priorité des 100 premiers jours du mandat présidentiel et devra impérativement être accompagné d'un « virage libéral » par l'instauration, sous forme d'ordonnance, d'un pacte de croissance et d'emploi, nécessaire préalable à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de conquête de la souveraineté industrielle du Gabon. Une grande consultation citoyenne sera organisée auprès de l'ensemble des forces vives de la nation, afin de recueillir en vue de son élaboration, la vision et les attentes des Gabonaises et des Gabonais.



Définir les filières industrielles prioritaires justifiant la construction, accompagnée par l'État, d'écosystèmes cohérents est un imperium : la filière bois, la filière énergies renouvelables ou encore la filière agroalimentaire.

Il faut penser le nouveau modèle de développement à l'horizon 2035, par la structuration impulsée par l'État, en lien avec nos chefs d'entreprise et un système de formation professionnelle repensé,

la création d'écosystèmes industriels nationaux, adossés à des clusters les reliant au monde universitaire et de la recherche, et d'accords avec des investisseurs étrangers fondés sur des transferts de technologies.

La construction de la souveraineté industrielle du Gabon est un enjeu crucial pour assurer le développement économique et social de notre pays. Face aux défis actuels, il est impératif de mettre en place des mesures nouvelles qui favorisent la croissance et la compétitivité de nos industries locales.

Il faut promouvoir la diversification de notre économie en soutenant les filières industrielles prioritaires. Et encourager l'innovation et la recherche pour favoriser l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et technologies.

Il est essentiel de renforcer notre capacité à attirer les investissements étrangers et à développer des partenariats public-privé solides, sur le modèle de ceux souscrits dans le passé et qui furent des succès, tels que celui avec Olam pour moderniser nos infrastructures ; de favoriser les échanges commerciaux et créer des emplois locaux, et de développer les compétences de notre main-d'œuvre.

Ensemble, nous contribuerons à la construction d'une industrie gabonaise forte, dynamique et compétitive par l'engagement de tous, des autorités publiques aux acteurs économiques en pas-

sant par la société civile, en engageant les actions suivantes :

- Identifier les filières prioritaires offrant le plus grand potentiel de développement et de croissance économique, incluant les mines, l'industrie pharmaceutique, les industries du bois, la transformation des produits de la pêche, l'agriculture, la pétrochimie, etc.
- Mettre en adéquation la stratégie de développement des infrastructures avec celle de création d'écosystèmes pour soutenir la croissance des filières industrielles (routes, chemins de fer, ports et aéroports, marchés de gros, réseaux de transport publics, production et distribution d'énergie, etc.).
- Promouvoir l'innovation et la recherche et encourager les partenariats public-privé pour financer des projets de recherche et développement, offrir des incitations fiscales aux entreprises investissant dans l'innovation. Garantir l'ouverture de ses universités et grandes écoles au monde de l'entreprise, en intégrant leurs enseignants-recherches à des clusters, en suscitant la souscription de contrats de recherche appliquée – dans les domaines agronomique et minier par exemple –, en créant, au sein de chaque établissement, une pépinière de startups permettant d'y accueillir les étudiants entrepreneurs.



## 5 - ENSEMBLE, CONSTRUIRE NOTRE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

- Renforcer les capacités de nos travailleurs, agriculteurs, ouvriers, techniciens, ingénieurs pour réussir le développement de nouvelles filières industrielles. Former et renforcer les compétences des travailleurs locaux par la mise en place de programmes de formation professionnelle et technique, ainsi que des partenariats avec des institutions éducatives et des entreprises pour former la main-d'œuvre locale aux besoins de l'industrie.
- Promouvoir l'investissement étranger pour stimuler la croissance des filières industrielles. Le gouvernement devra encourager les investissements étrangers en offrant des incitations fiscales, en simplifiant les procédures administratives et en garantissant un climat des affaires stable et prévisible, en renforçant les moyens de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI-Gabon).
- Viser l'installation du plus grand nombre d'autoentrepreneurs à l'horizon 2027, avec vote

d'une loi instaurant un statut d'auto-entrepreneur incitatif.

S'agissant des grandes entreprises publiques, qui sont des structures gérant des ressources publiques et dotées de l'autonomie de gestion, l'activité de leurs dirigeants sera soumise à un contrôle parlementaire.

Enfin, la réforme du plan d'affectation des terres sera engagée pour octroyer les permis forestiers et miniers aux nationaux. La forêt et les mines sont les richesses mises à disposition du peuple gabonais, gracieusement. Le peuple gabonais ne peut en être plus longtemps spolié et croupir dans la misère quand d'autres s'enrichissent à ses dépens. Nos richesses doivent profiter d'abord aux Gabonais, quels qu'ils soient. L'attribution des permis forestiers et miniers sera donc en priorité effectuée au bénéfice de nationaux – à charge pour eux de trouver des partenaires –, et l'État garantira leurs emprunts auprès des banques. La richesse du Gabon aux Gabonais d'abord.



## 6 - FAIRE ENTRER LE GABON DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

### Mesure n°14 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

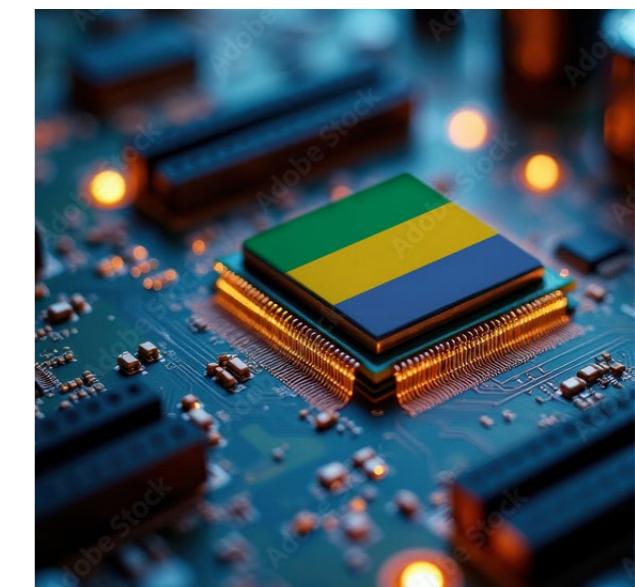
Vote d'une loi de programmation du développement du numérique (loi PDN), créant un parc d'incubateurs du numérique dans les lycées et les universités, prévoyant la création de start-up par la réalisation de neuf pépinières (une par province), l'accélération de la digitalisation du secteur public, un plan de résorption des zones grises devant faciliter l'accès à internet sur toute l'étendue du territoire.

**Aucune stratégie de conquête de notre souveraineté industrielle ne sera possible sans, parallèlement, mettre notre pays en capacité d'entrer de plain-pied dans l'ère du numérique, sans lequel aucun développement d'entreprises n'est possible.**

Aussi, il conviendra de créer un parc d'incubateurs du numérique dans l'ensemble de nos lycées et de nos universités afin de familiariser les enfants aux métiers du digital et aux enjeux qu'ils annoncent, notamment la systématisation du recours à l'IA, accélérateur de développement.

La création de start-up dans ce domaine sera favorisée à travers la création de 9 pépinières (1 par province) et la digitalisation du secteur public sera accélérée pour réduire les coûts de fonctionnement des administrations, réaliser des gains de temps et faciliter la vie aux usagers des services publics.

Mais, prioritairement, la mise en place d'un plan de résorption des zones grises devra faciliter l'accès à internet sur toute l'étendue du territoire, dans les entreprises comme dans les services publics, notamment dans les centres de santé, les hôpitaux, les écoles et autres lieux d'enseignement et de formation.



## 7 - CONSTRUIRE ENSEMBLE LA MARQUE GABON, GAGE D'OUVERTURE AU MONDE

Pour accroître sa part de marché globale dans les échanges commerciaux, les flux financiers d'affaires et les flux touristiques, le Gabon devra s'inscrire dans le mouvement de compétition mondiale qui impose aux États de se doter ou de conforter leur image de marque. Celle-ci se doit d'être forte et porteuse de valeur ajoutée.

La marque Gabon, notre marque pays, devrait être une combinaison de valeurs objectives et rationnelles, socle de la construction de la perception qui en est souhaitée et recélant en outre une dimension émotionnelle et affective, inspirée par les caractéristiques emblématiques du Gabon, qui font sa réputation dans le monde.

- Tout d'abord, le pays se doit d'être inscrit dans une trajectoire de croissance de son économie. Sur la période 2013/2023, le Gabon avait connu cette trajectoire.
- Il doit bénéficier d'indicateurs sociaux qui promettent un avenir pour la nation, autant en terme d'éducation, d'innovation que de bien-être social.



- Une volonté politique au plus haut niveau de l'État doit s'affirmer, fondée sur :
  - La diversification de nos partenariats par une stratégie active d'accords internationaux : présent dans de multiples organisations internationales, à commencer par l'Union africaine et la CEEAC, le Gabon a un rôle clé à jouer au niveau régional, notamment en contribuant à la stabilité régionale en tant qu'acteur soucieux du développement des coopérations Sud-Sud.
  - La promotion des investissements extérieurs tant du Gabon que des États membres de la CEEAC afin de stimuler la croissance économique de la sous-région et d'attirer des entreprises de secteurs innovants pour développer l'emploi.
  - La diversification de nos exportations : l'accroissement de l'offre à plus grande valeur ajoutée est une condition de développement de nos parts de marché à l'export.
  - Le maintien de relations stables avec de grands pays : le Gabon a une vraie responsabilité dans le maintien de la stabilité régionale. Il devra retrouver son rôle de leader diplomatique régional en s'appuyant sur ses partenaires de confiance, tels que les États-Unis, la Chine, la France, le Maroc, l'Arabie saoudite ou encore l'Inde.
  - Le développement d'un marketing territorial pour parvenir à faire de nos provinces et de leurs chefs-lieux des entités régionales attractives au-delà de nos seules frontières par leur savoir-faire.
  - L'association des leaders de l'industrie nationale dans le développement de marques commerciales fortes, à même de jouer le rôle de porte-drapeau de la marque pays et de faire reconnaître le Gabon par un rayonnement accru de cette catégorie de produits.

## 8 - FAIRE DU GABON UNE PUISSANCE MARITIME

### Mesure n°10 du Contrat National de Rupture et de Redressement

Vote d'une loi sur l'économie maritime et halieutique et création de l'Institut gabonais de recherche et innovation marines (IGRIM).

La croissance bleue du Gabon est un impératif. Sa géographie est propice à l'économie bleue. Étendue sur 45 954 km<sup>2</sup>, la superficie de nos régions littorales équivaut à 17 % de notre territoire terrestre. Nous disposons de 4 873 km de rivages littoraux, d'un linéaire côtier de près de 1 000 km (955 km), de 610 km de rivages estuariens, de 849 km de rivages deltaïques et de 2 459 km de rivages lagunaires. Plus de la moitié de notre population vit sur environ 10 % de son territoire, le territoire littoral.

L'avenir national est à la conception et à la mise en place d'une ambitieuse économie de la mer, mettant notre pays en capacité, à l'horizon 2050, de devenir une puissance maritime administrant et exploitant ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive (ZEE).

Une stratégie économique gabonaise de la mer à l'horizon 2050 est à lancer, fondée sur l'énorme potentiel inexploité d'énergie bleue durable, pour assurer la fin de l'exploitation, à terme, de notre production pétrolière et gazière. Nous donnerons la priorité à :

- L'énergie houlomotrice, issue de la captation de l'énergie cinétique ou potentielle contenue dans les vagues océaniques pour produire de l'électricité, à l'exemple du Ghana qui vise à atteindre d'environ 1 000 MW.
- L'énergie thermique des océans. Le Gabon est situé au 13e rang des 23 pays africains les mieux dotés en ressources thermiques océaniques, dont la production annuelle potentielle est évaluée à 1 250 GwH.
- La production de biocarburants à partir d'algues marines, mais aussi d'aliments pour animaux et autres coproduits.



- La création d'un institut, fer de lance de notre stratégie océanique, l'Institut gabonais de recherche et innovation marines (IGRIM), dont la vocation sera de mener des recherches, innover et produire des expertises en vue de protéger l'océan, exploiter ses ressources de manière responsable et partager les données marines. Un tel grand établissement public national inclura le Centre national des données et de l'information océanographiques (CNDIO), aujourd'hui porté par l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH), unité de recherche du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CENAREST). Il sera le moteur de la croissance bleue du Gabon.

Dans les 300 premiers jours du mandat présidentiel, le vote d'une loi sur l'économie maritime et halieutique et la mise en œuvre du plan « Gabon Energies Marines 2040 » (GEM 2040) viendra engager irréversiblement cet ambitieux chantier, qui comprendra la création de l'Institut gabonais de recherche et innovation marines (IGRIM).

# 9 - L'EAU ET LE FLEUVE, UN ENJEU MAJEUR POUR LE GABON

## Mesure n°8 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Lancement d'un appel d'offres international pour un Partenariat Public/Privé sur l'eau (réseaux et production) et réforme de la société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG)

## Mesure n° 9 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Ordonnance portant programmation pluriannuelle de l'énergie et création d'une mission spéciale et temporaire « Production et réseau d'électricité » (mission PRE) en charge du rétablissement de la continuité d'alimentation électrique du pays.

## Mesure n°12 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

Création de l'établissement public d'aménagement dit « Compagnie nationale de l'Ogooué » (CNO).

**L'alimentation en eau est un droit pour chaque Gabonaise et chaque Gabonais, qui doit être effectivement garanti : une eau saine, en abondance, fondée sur une gestion rationnelle et durable du cycle de l'eau, du prélevement de la ressource au traitement des eaux usées et à leur recyclage. Un vaste effort doit être accompli, engagé dès la première année du mandat présidentiel, à travers le lancement d'un appel d'offres international visant à la signature d'un partenariat public/privé sur l'eau. Il permettra le développement et le renouvellement de réseaux de transport et de distribution, mais aussi de renforcer la production d'eau potable. Il sera mené parallèlement à une réforme de la SEEG dans le but de garantir la transparence de sa gestion. Il visera la performance par une gouvernance repensée et contrôlée grâce à la mise en place d'indicateurs de suivi des résultats rendus publics, ainsi que par la création d'un comité de vigilance citoyenne, constitué d'usagers tirés au sort, ayant accès à l'ensemble des informations relatives à ses actions et programmes.**

En outre, la SEEG étant compétente également en matière de production et distribution d'électricité, une mission spéciale et temporaire « Production et réseau d'électricité » (mission PRE), en charge du rétablissement de la continuité d'alimentation électrique du pays, sera instituée dans les 100 premiers jours du mandat présidentiel. Dans le même délai, une ordonnance portant programmation pluriannuelle de l'énergie et création de cette mission PRE, en charge du rétablissement de la continuité d'alimentation électrique du pays, sera adoptée en Conseil des ministres.

Au-delà de cette urgence nationale devant mobiliser immédiatement le président et son gouvernement, l'eau est un enjeu majeur pour l'Afrique : l'eau est déjà et deviendra plus encore à l'avenir, du fait du dérèglement climatique, source de conflits. 45 % du PIB mondial et 40 % de la production céréalière mondiale seront en danger d'ici à 2050.

Or, les ressources en eau superficielles et souterraines du Gabon sont exceptionnelles et le classe parmi les vingt pays au monde les mieux dotés

en or bleu, avec un potentiel de 170 milliards de m<sup>3</sup> d'eau par an. Le Gabon est donc une puissance hydrique. L'or bleu va progressivement se substituer à l'or noir, énergie fossile non renouvelable, dont les gisements s'épuisent inexorablement. Des études récentes ont révélé l'existence d'autres réservoirs aquifères potentiels dans différentes parties du pays, ouvrant ainsi de nouvelles

la définition de la valeur économique de l'eau, permettant de réguler en évitant l'anarchie et le pillage. Et le Gabon pourrait susciter, parallèlement à ce processus, la création d'une OPEP de l'eau, l'OPEE, regroupant potentiellement la vingtaine de pays au monde disposant de ressources largement excédentaires par rapport aux besoins propres de leurs population, agriculture et industrie.

Le Gabon est également une puissance fluviale en devenir : l'Ogooué a aujourd'hui perdu de son importance puisque la construction de routes carrossables et l'arrivée du Trans-gabonais lui ont fait perdre l'exclusivité de voie de communication privilégiée qui était la sienne, sur laquelle veillaient jalousement différentes ethnies réparties le long de son cours, jouissant d'un monopole de transport des marchandises sur chacune des portions du fleuve dont elles avaient le contrôle. Comment le Gabon peut-il assurer la solidité de sa puissance hydrique et fluviale ?



perspectives pour l'exploitation de ces ressources. Ces ressources en eau superficielles et souterraines abondantes offrent de nombreuses possibilités pour répondre aux besoins en eau, non seulement du pays, mais de pays plus ou moins proches, en déficit hydrique. Car, face à la raréfaction de la ressource dans nombre d'États, l'eau va connaître un phénomène de marchandisation, à l'identique d'autres ressources, minières, pétrolières ou gazières. Le Gabon doit être le chef de file d'une réglementation internationale sur l'eau, portant devant les institutions internationales la voix solidaire de l'Afrique sur la question de la gestion des ressources en eau, y défendre et promouvoir la reconnaissance de « la souveraineté hydrique des États et de leurs peuples », du droit à décider de leurs propres stratégies pour garantir leur sécurité d'accès à l'eau, ressource naturelle et bien social et économique, tout en considérant les effets sur les pays et les populations limitrophes, ainsi que

- Organiser un grand débat national et mobiliser les compétences visant à lui donner la vocation qui doit être la sienne en ce XXI<sup>e</sup> siècle et, non seulement rendre le fleuve Ogooué navigable, parce qu'il est le plus long fleuve du Gabon, traversant cinq provinces (Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo, Moyen-Ogooué, Ogooué-Maritime) mais aussi procéder à son aménagement.
- Confier sa gestion à un organe exécutif où toutes les parties prenantes seraient représentées, et financer par la vente d'hydroélectricité les aménagements nécessaires pour sécuriser sa navigation, construire des équipements portuaires fluviaux et irriguer les terres agricoles qui le bordent. Ce fleuve, nous devons le transformer en une formidable voie de communication avec des quais fluviaux pour le débarquement des marchandises et des voyageurs. La future

## 9 - L'EAU ET LE FLEUVE, UN ENJEU MAJEUR POUR LE GABON

Compagnie nationale de l'Ogooué (CNO) devra être compétente en matière d'aménagements fluviaux, de barrages, de production d'énergie hydroélectrique et de ports. Concessionnaire du fleuve Ogooué, la future CNO deviendra un acteur majeur de la transition écologique, son ADN et sa raison d'être devront s'inscrire dans cette trilogie : l'Ogooué pour origine ; ses territoires riverains pour partenaires ; les énergies renouvelables pour l'avenir.

Elle aura trois vocations principales :

- Développer des infrastructures industrielles sur le fleuve et être en capacité d'exploiter les ouvrages de sûreté hydraulique, de production hydroélectrique et de navigation dans le cadre d'une concession de longue durée.

- Valoriser durablement le domaine concédé par l'État et agir en faveur du développement des territoires et du transport fluvial.
- Développer la production d'énergie renouvelable pour atteindre 1 000 MW de puissance totale installée à l'horizon 2035 et garantir la commercialisation de l'énergie produite sur le marché.

Une loi portant création de l'établissement public d'aménagement dit « Compagnie nationale de l'Ogooué » (CNO) sera soumise au Parlement dans les 300 premiers jours d'exercice du mandat présidentiel.



**«L'espérance engendre l'action.»**

« Il nous faut penser et bâtir ensemble un nouveau contrat social qui permette de rétablir la relation de confiance entre les citoyens, leurs autorités publiques et les services publics. Cela ne se fera qu'au prix d'une vision partagée et transcrite dans la loi sur la transparence dans la gestion de la vie publique. »

source: Livre de Alain-Claude Bilie-By-Nze «Awu m'awu, Oser l'espérance pour un autre Gabon»



# 10 - UNE STRATÉGIE DE DÉFENSE NOUVELLE ADAPTÉE AUX NOUVEAUX ENJEUX SÉCURITAIRES

## Mesure n°6 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Ordonnance portant programmation militaire, incluant la réorganisation de la défense nationale et révision des accords de défense avec la France.

**Le Gabon se doit de mettre en place une stratégie de défense plus cohérente et mieux adaptée à ses besoins. Cela passe par l'intensification des capacités opérationnelles de nos forces armées, la modernisation de leur équipement, ainsi que par une coopération régionale et internationale renforcée, de manière à garantir la sécurité et la stabilité du pays dans un environnement régional et international instable.**

Elle doit notamment s'inscrire dans le cadre d'une coopération régionale avec la commission de la communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Une programmation militaire s'impose, car c'est sur le long terme (six ans et plus) que cette stratégie doit être planifiée. Elle sera adoptée par ordonnance, dans les 100 premiers jours du mandat présidentiel, incluant en outre la réorganisation de la GR (?), qui sera placée sous le commandement des forces régulières. Les priorités d'équipement des forces armées gabonaises devraient être les suivantes, traduites dans la loi :

- Pour l'Armée de terre, priorité doit être donnée au renouvellement et à la modernisation de ses véhicules blindés, à l'acquisition de systèmes de communication et de renseignement de pointe, au développement de l'interopérabilité avec les forces alliées.
- Pour l'Armée de l'air, place au renouvellement de notre flotte d'avions et d'hélicoptères de

combat, à la constitution d'une flotte de drones, à l'acquisition de systèmes de défense aérienne plus performants, ainsi qu'à la modernisation des équipements de surveillance aérienne.

- Pour la Marine nationale, sont à prévoir le renouvellement de nos navires de surface et l'acquisition d'un sous-marin de reconnaissance, l'acquisition de systèmes de lutte anti-sous-marine et le renforcement des dispositifs de défense côtière,



le développement des capacités de projection et de soutien logistique en mer. Notre Marine nationale est le pilier de la mise en œuvre de la Stratégie maritime intégrée du Gabon (SMIG) et les moyens mis à son service ne sont pas à la hauteur des missions qui lui sont dévolues. L'emploi de nos forces navales est désormais structuré autour de deux principales missions :  
- La protection, la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.  
- Le maintien et la restauration de l'ordre public en mer, aux côtés des forces de gendarmerie. Compte tenu de l'immense enjeu que représente pour le Gabon son domaine maritime, la marine gabonaise nécessite de voir renforcés considérablement les moyens dont elle dispose.

Ces priorités d'équipement permettraient aux forces armées de disposer de capacités opérationnelles modernes et performantes, leur donnant la possibilité de répondre efficacement



aux défis et aux menaces actuelles et futures. Construire des garnisons sur des nœuds routiers stratégiques pour mieux protéger l'accès aux principales villes du pays sera indispensable (Lalara pour les zones nord et nord-est, Bifoun pour la zone centre, Lastoursville pour la zone sud-est et Ndendé pour la zone sud).

Enfin, la Garde républicaine sera réorganisée et ses effectifs et moyens répartis de manière équilibrée entre nos trois armées. La sécurité du président de la République sera assurée par une unité interarmées constituée à parts égales.

# 11 - GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

## Mesure n°5 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Ordonnance portant renforcement des contrôles aux frontières et création d'un office interministériel antistupéfiants ainsi que d'un parquet anticriminalité spécialisé. Expulsion de tout étranger non communautaire en situation irrégulière.

**La montée de la délinquance et de la criminalité au Gabon, notamment dans nos grands centres urbains, que le couvre-feu a, durant deux ans, favorisé, livrant la nuit nos rues et nos quartiers à des bandes violentes se livrant à de multiples exactions, doit être une priorité de l'action du ministère de l'intérieur et des forces de l'ordre, plutôt que de réprimer les citoyens exerçant leur liberté d'expression vis-à-vis du pouvoir.**

L'invasion constatée de nouvelles formes de drogues destructrices, le développement impuni du Narcotrafic, constituent une menace grave pour le pays.

Il en va de même de la piraterie maritime, qui expose chaque jour, dans nos eaux territoriales, la vie des gens de mer, gabonais et étrangers dont les navires sont en transit dans nos eaux.

Enfin, le contrôle de l'immigration clandestine doit

être puissamment renforcé : le Gabon a besoin d'une immigration choisie et ne doit plus subir une immigration incontrôlée. Cette immigration des pirogues et de frontières passoires que nous subissons aujourd'hui. Cela est d'autant plus nécessaire que, au-delà de nos frontières, chez certains de nos voisins et frères d'Afrique centrale, s'entendent les rumeurs de la guerre et de la déstabilisation, qui peuvent demain conduire à des exodes massifs.

Dès les cent premiers jours du mandat présidentiel, par voie d'ordonnance pour permettre d'agir vite, le renforcement des contrôles aux frontières et la mise en place d'un office antistupéfiants, interministériel, couplé à un parquet anticriminalité spécialisé autorisé à mener des enquêtes de patrimoine pour richesse inexplicable et à confisquer les biens des mis en cause seront décidés.

# 12 - METTRE LA FEMME AU CŒUR DE LA VIE SOCIALE

**Il est urgent de redonner confiance à la femme gabonaise, sans laquelle la famille gabonaise ne peut trouver son équilibre. Il est essentiel de lui offrir tous les droits et de mieux l'accompagner dans son autonomisation et sa prospérité. La famille gabonaise doit, avec elle, retrouver sa place et son rôle de socle de notre société.**

S'agissant des femmes seules et des mineures avec enfants, trop souvent dans la détresse et le dénuement, seront mis en place des programmes de formations qualifiantes et rémunérées ainsi que la scolarisation de leurs enfants.



# 13 - GARANTIR LA SANTÉ PAR L'ACCÈS AUX SOINS DE TOUS LES GABONAIS

## Mesure n°3 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

Vote de la loi Santé pour tous (loi SPT), incluant le développement de la médecine préventive ; le renforcement du maillage du territoire en dispensaires de proximité dans les quartiers des villes et dans les zones rurales et forestières ; la mise en service en cinq ans de 50 caravanes de médecine itinérante dans les départements et les zones les plus éloignés des centres de soins et des hôpitaux ; la création de permanences maternelles et infantiles (PMI) ; un programme de construction de crèches ; l'accès aux soins lourds pour le traitement des maladies graves ou chroniques, par la réalisation ou le renforcement de plateaux techniques dans les CHU ; et l'accès corrélatif aux médicaments sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus enclavées, par la mise en place d'un service de livraison des médicaments par drone. Enfin une mesure phare sera la cession à bail emphytéotique par l'État de superficies foncières permettant la réalisation sous forme de partenariats public-privé de bâtiments à usage mixte, de centres de soins, de plateaux chirurgicaux, de bureaux, de commerces. Reprise des immatriculations CNAMGS.

## Mesure n°8 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

Création d'un minimum troisième âge pour les personnes isolées et sans ressources, de même que d'un minimum invalidité pour les personnes atteintes d'un handicap lourd. Ces minimas sociaux seront financés par l'instauration d'un impôt sur la fortune et d'un impôt sur les supers profits d'entreprises.



*L'objectif n'est pas de lutter contre la pauvreté mais de lutter pour la prospérité de chacune et de chacun.*

ACBBN



Les priorités seront :

- La médecine préventive, en renforçant le maillage du territoire en dispensaires de proximité dans les quartiers des villes et dans les zones rurales et forestières et en dotant, en cinq ans, de 50 caravanes de médecine itinérante les départements et zones les plus éloignés des centres de soins et hôpitaux.
- La mère et l'enfant, avec la création de Permanences maternelles et infantiles (PMI), un programme de construction de crèches.
- L'accès aux soins lourds pour le traitement des maladies graves ou chroniques, par la réalisation ou le renforcement de plateaux techniques dans les CHU et l'accès corrélatif aux médicaments sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones les plus enclavées, par la mise en place d'un service de livraison des médicaments par drone.



- Le grand âge et les personnes en situation de handicap, avec la création d'un minimum 3<sup>e</sup> âge pour les personnes isolées et sans ressources et d'un minimum invalidité pour les personnes subissant un handicap lourd.

Il faudra également accroître substantiellement le nombre des médecins, infirmières et aides-soignantes formés dans notre pays.

Dans les 300 premiers jours du mandat présidentiel, le vote d'une loi-programme Santé pour tous sera proposé au Parlement, incluant une mesure phare : la cession à bail emphytéotique par l'État de superficies foncières permettant la réalisation sous forme de partenariats public/privé de bâtiments à usage mixte, de centres de soins, de plateaux chirurgicaux, de bureaux, de commerces.



Un fonds de financement d'initiatives (FFI) destiné à la jeunesse et aux femmes sera instauré par la loi, en vue d'accorder des prêts à taux zéro pour le lancement de projets de micro-entreprises et de coopératives.

## 14 - LA JEUNESSE GABONAISE, PRIORITÉ ABSOLUE DU SEPTENNAT

### Mesure n°7 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Instaurer d'un minimum jeunesse sous forme d'aide versée à tout diplômé à la recherche d'un premier emploi équivalant à 80 % du montant de la dernière bourse perçue la première année et à 60 % de celui-ci la deuxième année. Mise en œuvre de mécanismes d'autonomisation de la femme, de promotion de ses droits et d'accompagnement des filles-mères.

#### Il faut faire de la lutte contre le chômage des jeunes la grande cause du septennat à venir.

C'est pourquoi une mesure forte sera mise en œuvre dès les 300 premiers jours de la mandature présidentielle.

Un minimum jeunesse sera instauré pour tout diplômé à la recherche d'un premier emploi. Cet accompagnement financier sera versé sous forme

d'aide équivalant à 80 % du montant de la dernière bourse perçue la première année et à 60 % de celui-ci la deuxième année.

En cas de recherche infructueuse au terme de la deuxième année, un kit d'installation en qualité d'auto-entrepreneur sera offert, ainsi qu'un accompagnement individualisé.



## 15 - UN SYSTÈME ÉDUCATIF EN RUPTURE, OUVRANT LA VOIE À L'EMPLOI

### Mesure n°12 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 100 premiers jours)

Lancement d'un audit international du système éducatif et de formation professionnelle gabonais confié à un groupe d'experts nationaux et internationaux et création d'un collège citoyen tiré au sort (150 membres) en charge du suivi de l'audit et de la formulation de propositions

### Mesure n°4 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

Ordonnance sur le projet de refonte du système éducatif gabonais et de programmation des investissements sectoriels.

#### Dans les 100 premiers jours d'exercice du mandat présidentiel sera lancé un audit international du système éducatif et de formation professionnelle gabonais.

Il sera confié à un groupe d'experts nationaux et internationaux et mené de manière transparente, avec la création d'un collège citoyen tiré au sort de 150 membres, en charge du suivi de l'audit et de la formulation de propositions. Il portera sur l'ensemble de la chaîne éducative, de l'école maternelle à l'université.

Il conduira au vote, dans les 300 premiers jours du mandat présidentiel, d'une loi de refonte du système éducatif gabonais. Cette loi comportera un volet investissements incluant notamment la réalisation, à Libreville, qui compte un seul lycée technique surchargeé en effectifs, de trois lycées supplémentaires ainsi que la construction d'un lycée professionnel agricole dans chacune de nos neuf provinces.



## 15 - UN SYSTÈME ÉDUCATIF EN RUPTURE, OUVRANT LA VOIE À 'EMPLOI

La loi inclura également un volet formation des enseignants, qui sera repensée, notamment par l'instauration d'un tronc commun de formation durant les deux premières années d'études à l'université, permettant aux étudiants d'acquérir les fondamentaux pédagogiques dans les facultés de sciences humaines, de mathématiques, de physique-chimie et de sciences de la terre, etc., prédisposant au métier d'enseignant, et d'intégrer directement l'École normale supérieure (ENS).

L'université gabonaise est malade. Malgré la qualité reconnue de nos professeurs d'université, de nos enseignants-chercheurs, elle développe trop de filières d'enseignement en inadéquation manifeste avec les besoins de notre économie. Il faut adapter nos filières d'enseignement à ceux-ci et cesser de maintenir des effectifs pléthoriques d'étudiants dans des filières de sciences humaines sans débouchés professionnels.

Il devient indispensable de créer de nouvelles universités offrant un choix de nouvelles filières universitaires dans nos provinces, devenant le facteur d'une dynamique de la recherche ouvrant sur l'emploi, en lien avec les filières industrielles que nous avons à bâtir.



Corrélativement, sera créée une pépinière d'entreprises par université et par grande école pour inciter au développement de startups par des étudiants en cours ou en fin de cursus.

Il sera essentiel, dans les 300 premiers jours du mandat présidentiel, d'ouvrir effectivement les 6 000 postes vacants dans l'enseignement à des diplômés au chômage.



## 16 - UNE POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL TOTALEMENT REPENSÉE

**Mesure n°6 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)**  
Vote d'une loi-programme quinquennale portant réalisation d'un programme de construction de logements sur le territoire national.

**Fixé par une loi-programme, un plan stratégique action logement social (PSALS) 2026/2031 aura pour objectif d'améliorer les conditions de vie des familles gabonaises à revenus modestes tout en permettant un développement équilibré et durable du territoire national, pensé pour éviter l'asphyxie de la métropole de Libreville et maintenir dans leurs provinces les populations tentées par l'exode.**

Le plan sera mis en œuvre par l'État et financé par la Caisse des dépôts et le Fonds d'investissement stratégique.

Un programme de réalisation massive de logements économiques et sociaux, qui comprend leur construction, leur commercialisation ainsi que la gestion de la copropriété des nouveaux espaces de vie sera engagé, incluant des actions d'amélioration du cadre de vie, de bien-être pour tous et de préservation de l'environnement.

Ce programme devra impacter l'ensemble de la population gabonaise et inclura la construction de 6 000 premiers logements confiés par le régime de transition à l'entreprise marocaine Adoha.

La dimension sociale sera prise en compte, avec la réalisation de logements sociaux pour les ménages à revenus intermédiaires à des coûts accessibles grâce à une subvention de l'État.

Ainsi, à travers le Programme 20 000 logements, sera offerte l'opportunité d'accéder à un logement décent grâce à :

- Une offre adaptée aux besoins, par un concept immobilier social et économique proposant cinq typologies de logements de type F4 (3 chambres, 1 salon) en appartement ou pavillon bas, avec une surface habitable moyenne de 70 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 120 m<sup>2</sup>.
- Une architecture durable axée sur la fonctionnalité et le bien-vivre, en privilégiant l'éclairage et la ventilation naturelle.



- Un cadre de vie gabonais qui, au-delà de la fourniture d'un bien immobilier neuf, offrira à ses occupants un cadre de vie intégrant des équipements de proximité, des espaces verts, des aires de jeux, et des voies piétonnes.

La garantie d'un investissement sécurisé par l'engagement de l'État, porteur du projet, qui prendra en charge le foncier, les études techniques et le contrôle des travaux, la viabilisation primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que les frais financiers correspondant aux délais de construction. L'État subventionnera toutes les autres charges afin que l'acquéreur n'accorde que le coût de construction du logement. Une solution d'assainissement semi-collectif et individuel adaptée permettra un entretien facile et économique. À titre d'exemple, pour un jeune fonctionnaire, il s'agira de lui permettre d'accéder à un logement social en propriété, contre retenue sur salaire sur une durée longue, de 20 ou 25 ans.



#### LE PROGRAMME SERA CONÇU :

- ✓ **POUR PARTAGER** nos cultures ensemble tout en préservant l'intimité de chacun.
- ✓ **POUR STOPPER** l'étalement urbain.
- ✓ **POUR ÉCONOMISER** l'énergie.
- ✓ **POUR FUSIONNER** l'habitat avec la nature.
- ✓ **POUR CRÉER** un cadre de vie structuré où le confort des habitants sera au cœur de la réflexion des urbanistes.

## 17 - RÉALISER UNE DÉCENTRALISATION EFFECTIVE

#### **Mesure n°5 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)**

Vote simultané d'une loi de programmation du développement des provinces et d'accélération de la décentralisation, incluant la création d'un conseil provincial dirigé par un président élu par les conseillers provinciaux pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois, ainsi que la suppression de la fonction de gouverneur de province, avec allocation par l'État d'une dotation annuelle de 20 milliards de francs CFA par province et 40 milliards sur Libreville, soit sur 5 ans 100 milliards par province et 200 milliards sur Libreville.

#### **Mesure n°9 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)**

Lancement d'un appel international à candidatures pour la réalisation sous forme de partenariat public-privé de la liaison ferroviaire Franceville/Brazzaville ainsi que la ligne du nord pour rejoindre Yaoundé, la ligne du centre-sud et la ligne Bélinga-Libreville qui débuterait à Mekambo en passant par Makokou, Ovan et Booué.

**Décentraliser, c'est porter la stratégie de développement au cœur du Gabon profond, dans chacune de nos provinces, de nos départements, dans les villes et villages, à l'écoute des attentes des populations qui y vivent et souffrent de l'enclavement et d'une insuffisance de services publics.**

Décentraliser, c'est porter la stratégie de développement au cœur du Gabon profond, dans chacune de nos provinces, de nos départements, dans les villes et villages, à l'écoute des attentes des populations qui y vivent et souffrent de l'enclavement et d'une insuffisance de services publics.

C'est aussi et surtout, ce faisant, tenir compte des spécificités locales. Il nous faut impérativement et urgentement sortir de cette espèce d'arrogance qui consiste à tout penser depuis des bureaux feutrés de Libreville. Notre peuple est millénaire. Il est riche de savoir-faire ancestraux, d'une médecine traditionnelle, domaines dans lesquels nos ingénieurs ou nos médecins, quelles que soient les technologies les plus modernes auxquelles ils ont recours, à la pointe de l'innovation, et dont nos capitales provinciales doivent pouvoir bénéficier, seraient bienvenus d'observer et tirer de précieux enseignements de la tradition et de la transmission, de génération en génération, de pratiques avérées et reconnues.

Ces savoir-faire ancestraux doivent être valorisés dans le cadre d'une grande ambition pour un Gabon des territoires.

À quoi devra ressembler, demain, un village gabonais ? Un quartier de ville gabonaise ?

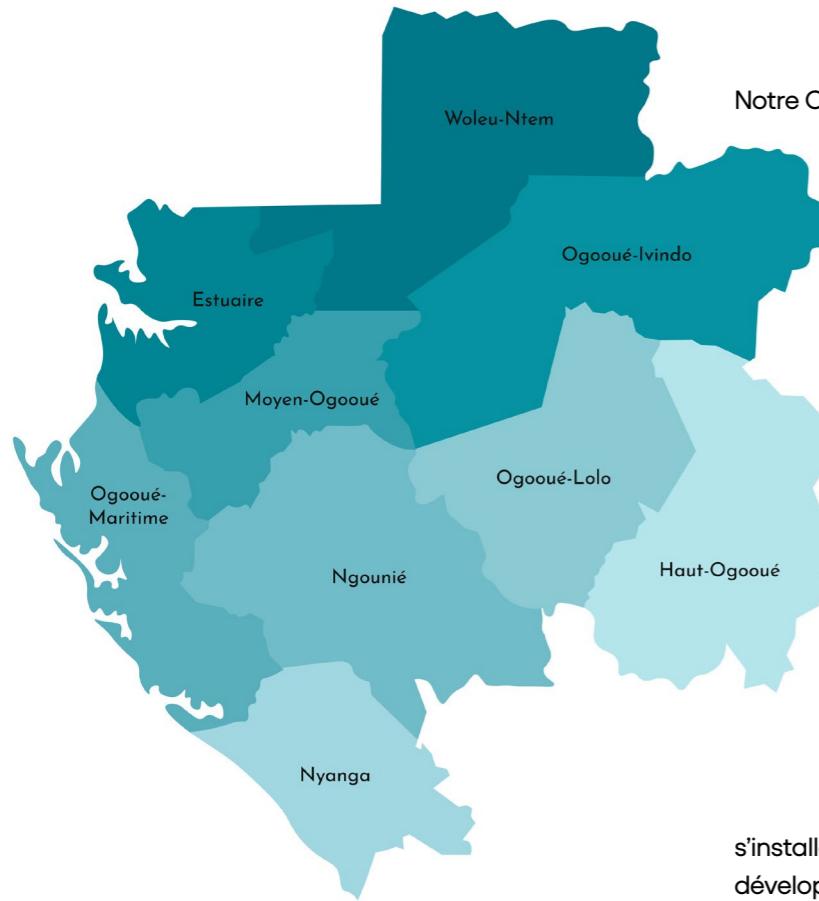
De quels types d'infrastructures et équipements de base doivent-ils être constitués ? Dans chaque quartier, un dispensaire, un hôpital d'arrondissement, un commissariat de police, des établissements scolaires devront constituer l'indispensable socle de constructions publiques indispensables. Quelle doit en être la gouvernance ?

Des États généraux de la décentralisation seront organisés pour y répondre. Il faut faire des collectivités des acteurs du développement local dotés de moyens humains, financiers et matériels suffisants pour impulser une dynamique de long terme.

Un réel transfert des compétences et des moyens reste attendu. La création de la Conférence des territoires sous l'autorité du président de la République, qui regroupera, outre les élus, des personnels de commandement et certains auxiliaires et chefs coutumiers s'impose.

Deux mouvements sont à susciter concomitamment : la déconcentration et une décentralisation effective.

## 17 - RÉALISER UNE DÉCENTRALISATION EFFECTIVE



Chacune de nos neuf provinces a à sa tête un gouverneur qui, en théorie, dispose de pouvoirs déconcentrés, c'est-à-dire qui lui sont délégués par le pouvoir central. Mais, dans la pratique, l'exercice de ces pouvoirs déconcentrés lui est très difficile, son administration étant dépourvue des moyens adéquats pour le permettre. Renforcer le rôle des préfets est donc un impératif.

La fonction de gouverneur de province sera supprimée et les préfets maintenus comme représentants de l'État. Un conseil provincial sera créé, qui aura à sa tête un président élu par les conseillers provinciaux pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

L'adaptation de l'organisation centrale de l'État doit accompagner les transferts de compétences aux collectivités locales. Il faut également permettre par la loi aux collectivités de lever l'impôt local. Bâtir le développement de notre pays depuis la base, dans une réelle implication des populations, tout en préservant et en valorisant leurs modes de vie traditionnels, les langues vernaculaires et les identités qui s'y rattachent, doit être la finalité du processus de décentralisation, le principe qui l'inspire et le légitime.

Notre Constitution doit mieux reconnaître l'existence de nos ethnies dans une république indivisible mais multiculturelle. Perpétuer l'idéologie coloniale qui a cherché à gommer l'existence de nos cultures et de nos traditions serait inacceptable.

Des pays comme l'Afrique du Sud, le Maroc ou encore le Vietnam ont su garantir cette diversité. Reconnaître nos ethnies et les communautés qu'elles forment passe par l'inscription de moyens budgétaires dans la loi de finances pour accompagner leur développement. C'est également mettre en place une politique d'aménagement du territoire qui encourage les entreprises à s'installer dans nos arrière-pays et à soutenir le développement de nos villages. Dans ce cadre, il faudra par exemple décider par la loi que, dans le secteur de l'exploitation forestière, les première et deuxième transformations se fassent sur les lieux de coupe du bois et que seules les troisième et quatrième transformations soient déportées près de zones portuaires d'exportation ou des lieux de commercialisation des produits finis. En effet,

si l'interdiction d'exporter les grumes a permis de développer la zone économique spéciale de Nkok, elle a malheureusement eu pour effet pervers d'accentuer le décrochage de l'arrière-pays par absence totale d'activités économiques. En procédant de la sorte dans les autres domaines d'activité, le Gabon parviendra à mener de front – car l'une ne va pas sans l'autre – une politique de décentralisation à laquelle s'adossera une véritable politique d'industrialisation. Celle-ci sera elle-même couplée à une politique de production et de distribution de l'énergie à moindre coût, sans oublier l'emploi, avec notamment le lancement d'un grand plan pour l'emploi de jeunes ruraux, « Casques bleus pour le climat », en tirant les leçons de l'échec du plan Gabon vert visant à installer des jeunes qui n'ont hélas pas été formés et ont abandonné.

Oui, il nous faut une véritable décentralisation,

fondée sur une définition claire de ce qui est attendu à chacun des échelons de l'organisation du pays et de la construction de la nation. Il s'agira de définir, après une large concertation avec les forces vives de nos provinces :

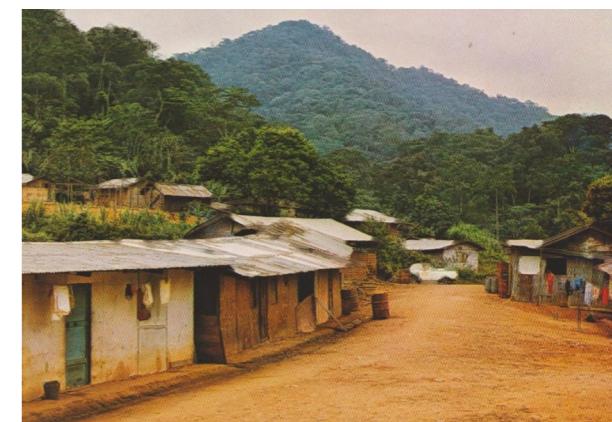
- Les services publics essentiels que l'on doit retrouver dans un village, un canton, un district, un département, une province.
- L'échelle de responsabilité à chaque niveau de cette organisation concernant l'éducation, la culture, la santé, l'agriculture et l'élevage, les loisirs, etc.

La présentation d'un projet de loi de programmation du développement des provinces et d'accélération de la décentralisation sera faite au Parlement dans les 300 premiers jours d'exercice du mandat présidentiel.

Il inclura le lancement d'un plan Marshall pour la remise à niveau de nos provinces. Chaque province sera dotée d'une enveloppe de 20 milliards de francs CFA par an sur cinq ans. Le Grand Libreville recevra 40 milliards de francs CFA par an sur cinq ans. Le but est de remettre à niveau nos infrastructures de base, de créer de l'emploi local pour fixer les populations et un environnement propice au développement des territoires.

Pour soutenir cette politique de développement des territoires, la loi instituera la Banque publique des territoires, qui ne financera que des projets portés par les collectivités locales et l'activité économique des Gabonaïs dans ces territoires.

Seront parallèlement lancés dans ce même délai (300 jours) un appel à la concurrence pour la création d'un troisième réseau de téléphonie mobile au Gabon, visant au désenclavement numérique des provinces mal desservies, ainsi qu'un appel international à candidatures pour la réalisation sous forme de PPP de la liaison ferroviaire Franceville/Brazzaville et de deux autres, afin de favoriser un désenclavement rapide par l'amélioration de la desserte fret et voyageurs.



# 18 - VERS L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE FONDÉE SUR NOTRE AGRICULTURE

**Mesure n°2 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)**  
Vote d'une loi d'orientation agricole « Objectif souveraineté alimentaire » (loi OSA)

**Le constat, lucide, est que l'agriculture gabonaise reste presque inexisteante malgré le potentiel qu'offre notre pays sur ce plan.**

Nous importons la quasi-totalité des produits alimentaires qui sont nécessaires à la population, y compris bananes et manioc, dont l'essentiel des quantités provient du Cameroun et du Congo-Brazzaville. Il en est de même de l'élevage. S'agissant des produits d'exportation, on ne compte que le palmier à huile, grâce notamment au singapourien Olam, également présent dans la culture des hévéas, avec lequel un partenariat public-privé profitable aux intérêts du pays a été signé sous la présidence d'Ali Bongo. Tout reste donc à faire.

Il est urgent de concevoir des filières de production financées par la grande distribution, comme cela se fait en France, par exemple. La question de la création d'un véritable écosystème productif agro-alimentaire n'est pas seulement liée au foncier, mais à l'absence d'une culture industrielle de la production agricole et agro-alimentaire à grande échelle. Un écosystème reste à bâtir, adossé à un processus de mécanisation agricole qui nous fasse sortir d'une agriculture de subsistance et tourne le Gabon vers une agriculture de grande production couplée à une industrie de transformation des productions qui en seraient issues avec quatre objectifs :

- 1 - Augmenter la productivité agricole.**
- 2 - Promouvoir l'agriculture durable.**
- 3 - Stimuler l'agro-industrie.**
- 4 - Renforcer les infrastructures agricoles.**

Il faut encourager les investissements privés dans le secteur agricole, en développant les partenariats public-privé pour mettre en place des projets agricoles innovants, partager les risques et les bénéfices, et promouvoir la commercialisation des produits agricoles, en offrant aussi des incitations fiscales et en facilitant l'accès au financement pour les agriculteurs et les agro-industriels. Naturellement, le renforcement de nos capacités de production passe par la mise en œuvre de



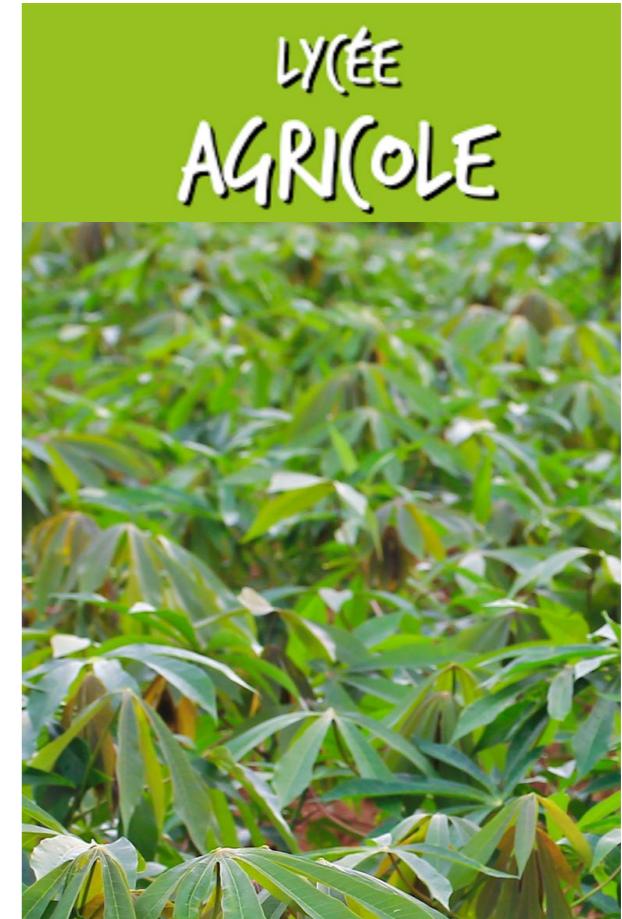
programmes de formation et d'assistance technique visant à renforcer les compétences des jeunes agriculteurs, voire à ouvrir la profession à des jeunes non issus du monde rural.

Trois objectifs doivent guider la politique agricole du Gabon à l'horizon 2035 :

- Trouver les solutions internes afin de répondre aux besoins alimentaires actuels et futurs des Gabonais.
- Positionner le Gabon comme la nation de référence sur le continent africain et dans le monde en traitant de manière concrète les freins au développement durable et à la stabilité sociale du pays.
- Valoriser les terres agricoles de nos provinces par le développement de filières agro-industrielles intégrées, répondant aux besoins actuels et futurs du pays : élevages bovins, porcins, avicoles et cultures de maïs, manioc et maraîchage.
- Créer plus de richesses et d'emplois en milieu rural par le développement de pôles de croissance autour des projets d'agrégation. Le succès de ce modèle repose sur l'implantation au Gabon de filières agro-industrielles dites « intégrées », portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur (génétique, culture, transformation, logistique, commercialisation, etc.).

La mise en œuvre de projets agro-industriels pouvant contribuer à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois, au transfert de technologie et de connaissance, nécessite d'importants capitaux. Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, le Gabon doit donc résérer une part plus importante du budget national annuel à la structuration et au développement du secteur agricole. Un « fonds d'investissement stratégique agricole » sera créé, abondé annuellement par une « agro-taxe » qui serait prélevée sur l'importation d'articles précis et de denrées pouvant être produites au Gabon.

Enfin, le secteur de la pêche représente indéniablement un atout pour la diversification de l'économie, offrant une riche diversité d'espèces dont le thon (trois espèces très prisées) et les tortues marines : par défaut d'infrastructures adaptées, toutes les prises effectuées dans nos eaux sont débarquées dans d'autres pays et comptabilisées pour le crédit



de ces derniers, rendant l'apport du Gabon quasi insignifiant dans le classement des pays dits de pêche. La pêche illicite non réglementée et non déclarée, du fait de son occurrence et de son impact, constitue un fléau qui menace la durabilité du secteur. Il faudra donc :

- Construire des infrastructures dédiées au secteur.
- Matérialiser le projet de transformation de produits de pêche grâce à la construction de nouvelles usines et conserveries.
- Renforcer et optimiser la formation des acteurs et cadres du secteur en vue de l'exercice, du contrôle et du développement des activités de pêche.
- Renforcer et améliorer les outils de surveillance pour lutter contre la pêche illicite (?).

Dans les 300 premiers jours du mandat présidentiel, un grand plan de mécanisation de l'agriculture sera présenté au Parlement, inclus dans une loi d'orientation agricole.

# 19 - UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE AU SERVICE DU RAYONNEMENT DU GABON ET DES GABONAIS

## Mesure n°11 du Contrat National de Rupture et de Redressement (dans les 300 premiers jours)

Lancement d'une initiative diplomatique du Gabon pour l'accueil à Libreville, en 2026, d'une conférence des chefs d'État pour la fusion de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

**Face à l'effondrement de la place occupée par le Gabon sur la scène internationale depuis l'arrivée du CTRI au pouvoir, notre ambition est simple. Remettre la diplomatie gabonaise au service de nos valeurs et de notre peuple.**

Oui, l'action extérieure du Gabon doit permettre à ses entreprises de se voir ouvrir des débouchés, aux jeunes gabonaïs de pouvoir partir à la conquête du monde et y porter la voix prometteuse du Gabon et du potentiel que cette jeunesse nous offre.

Oui, le Gabon doit redevenir moteur de la construction communautaire en Afrique centrale,

marché de 250 millions d'habitants qui sera demain le débouché d'une agriculture gabonaise à bâtir ensemble.

Oui, le Gabon, riche de ses espaces maritimes et de ses forêts, poumon d'une planète menacée par le changement climatique, doit à nouveau porter haut et fort la voix du développement durable.

La diplomatie de promotion de nos valeurs universelles, qui sont celles de notre peuple, pacifique et ouvert au monde, doit remplacer vite la diplomatie du repli identitaire, de l'effacement et du renoncement que nous connaissons depuis août 2023.





#*Votons*  
**ALAIN-CLAUDE  
BILIE-BY-NZE**

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2025

X [twitter.com/BilieByNze](https://twitter.com/BilieByNze)

Instagram <https://www.instagram.com/alainclaudebbn/>

f <https://www.facebook.com/ACBilieByNze>

TikTok <https://www.tiktok.com/@acbbn1>